



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Plateforme de Gestion des P.L.I.E de la Métropole Lilloise et du Douaisis

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association Plateforme de Gestion des P.L.I.E de la Métropole Lilloise et du Douaisis

12 place Saint Hubert 59000 LILLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Plateforme de Gestion des P.L.I.E de la Métropole Lilloise et du Douaisis

12 place Saint Hubert 59000 LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association Plateforme de Gestion des P.L.I.E de la Métropole Lilloise et du Douaisis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Plateforme de Gestion des P.L.I.E de la Métropole Lilloise et du Douaisis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes "1. Principes et méthodes comptables" et "5.1 Les subventions" de l'annexe exposent notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du revenu.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 27 juin 2024

KPMG SA



Présentation des Comptes 2023

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association PLATEFORME DE GESTION DES PLIE DE LA METROPOLE LILLOISE ET DU DOUAISIS

BILAN AU 31/12/2023

ACTIF		Exercice			Exercice précédent Au : 31/12/2022	
		Montant Brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif Immobilisé	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, logiciels et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Total	0	0	0	0	
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, mat. out. Industriels	8 489	7 211	1 278	4 108		
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Total	8 489	7 211	1 278	4 108		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immob. activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 720		2 720	1 833		
Total	2 720	0	2 720	1 833		
TOTAL I		11 209	7 211	3 998	5 941	
Actif Circulant	Stocks et en-cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En cours de production biens et services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Total					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 593		2 593	39 784	
	Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	5 804 386		5 804 386	6 519 514		
Total	5 806 978	0	5 806 978	6 559 298		
Divers						
Autres titres immobilisés						
Valeurs mobilières de placement						
Instrument de trésorerie						
Disponibilités	1 595 106		1 595 106	679 262		
Charges constatées d'avance (4)	1 632		1 632	1 124		
TOTAL II		7 403 716	0	7 403 716	7 239 685	
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
Total de l'Actif (I+II+III+IV+V)		7 414 925	7 211	7 407 715	7 245 626	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Association PLATEFORME DE GESTION DES PLIE DE LA METROPOLE LILLOISE ET DU DOUAISIS

BILAN AU 31/12/2023

PASSIF (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent Au : 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise	57 576	
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	57 576	
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	-41 576	-14 694
Excédent ou déficit de l'exercice	32 225	-26 882	
Situation nette (sous-total)	48 225	-41 576	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I	48 225	-41 576	
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons legs et donations)		
	Total II	0	0
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charge		
	Total III	0	0
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 294 598	7 155 885
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	34 753	27 419
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	30 139	103 898
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)			
Total IV	7 359 490	7 287 202	
Ecart de conversion passif			
Total du Passif (I+II+III+IV)		7 407 715	7 245 626
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Association PLATEFORME DE GESTION DES PLIE DE LA METROPOLE LILLOISE ET DU DOUAISIS

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

		Exercice	Exercice précédent Au : 31/12/2022
Produits Exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 931 414	658 677
	Produits exceptionnels sur opération en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	1 931 414	658 677
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 910 957	624 907
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 859
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	1 910 957	627 766
Résultat Exceptionnel (VII-VIII)		20 457	30 911
Participation des salariés au résultat IX			
Impôts sur les sociétés X		793	47
Total des produits (I+III+V+VII+VI) XIII		6 201 024	3 306 394
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		6 168 799	3 333 276
EXCEDENT OU DEFICIT (XIII-XIV)		32 225	-26 882
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits	Dons en nature		
	Prestations en nature		1 296
	Bénévolat		
	Total des produits	0	1 296
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens, locaux, matériels		1 296
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
Total des charges		0	1 296



A N N E X E

Exercice clos le 31 décembre 2023

Sommaire

SOMMAIRE	2
1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	3
2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	3
2.1 ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE	3
2.1.1 AVANCE DE TRÉSORERIE DES PLIE	3
2.1.2 COTISATIONS	3
2.1.3 APPORT DE FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	4
2.2 DÉROGATIONS, MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	4
3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	4
3.1 OBJET SOCIAL	4
3.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS	4
3.3 MOYENS MIS EN ŒUVRE	5
4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	5
4.1 BILAN ACTIF	5
4.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - MOUVEMENTS PRINCIPAUX	5
4.1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES. AMORTISSEMENTS POUR DÉPRÉCIATION	5
4.1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES. MOUVEMENTS PRINCIPAUX	6
4.1.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES. AMORTISSEMENTS POUR DÉPRÉCIATION	6
4.1.5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7
4.1.6 ACTIF CIRCULANT - CLASSEMENT PAR ÉCHÉANCE	7
4.2 BILAN PASSIF	8
4.2.1 VARIATION DES FONDS PROPRES	8
4.2.2 ÉTAT DES DETTES	9
5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	9
5.1 LES SUBVENTIONS	9
5.2 EFFECTIF	9
6 AUTRES INFORMATIONS	10
6.1 VOLONTARIAT ASSOCIATIF	10

1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général :

- . Image fidèle,
- . Régularité, sincérité,
- . Prudence,
- . Permanence des méthodes,
- . Coûts historiques,
- . Continuité d'exploitation.

D'autre part, l'association a pris en compte les adaptations au plan comptable général contenues dans le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les modèles de comptes annuels (bilan, compte de résultat et contenu de l'annexe) sont définis par le règlement ANC n°2018-06 qui fixe des règles d'établissement et de présentation.

L'annexe est établie conformément aux dispositions du PCG (annexe de base) sous réserve des dispositions spécifiques prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Il est précisé que les subventions accordées aux bénéficiaires et les ressources correspondantes (FSE et contreparties apportées par les PLIE membres) sont enregistrées pour les montants certifiés si les rapports de contrôle de service fait des opérations correspondantes sont certifiés par l'autorité de certification (DRFIP) et que ces mêmes opérations participent à un acte de déclaration de dépenses auprès de l'autorité de gestion et l'autorité de certification au moment de l'arrêté des comptes, à défaut les montants enregistrés correspondent aux montants prévus dans les actes d'attribution.

Il est précisé que depuis le 01 janvier 2015, les contreparties apportées aux opérations financées par chaque PLIE sont versées directement par les PLIE auprès de leurs bénéficiaires sans être enregistrées dans les comptes de la Plateforme.

2 Faits majeurs de l'exercice

2.1 Événements principaux de l'exercice

2.1.1 Avance de trésorerie des PLIE

Le montant de l'avance de trésorerie s'élève au 31/12/2023 à 2 519,32 €. Cette avance a été octroyée par le PLIE du Douaisis à l'OI PMLD pour le préfinancement et l'acquittement des dépenses liées à l'Assistance Technique.

2.1.2 Cotisations

En 2023, une cotisation de 197 854,00 € a été appelée auprès des PLIE membres. Le montant de la cotisation a été déterminé en fonction des coûts fixes et des coûts variables :

- pour les coûts fixes, chaque PLIE apporte un montant au prorata du montant FSE programmé en N-1, soit 95 627,00 € en 2023

- pour les coûts variables, chaque PLIE apporte un montant au prorata du nombre d'étapes réalisées pour les dossiers (instructions, CSF), soit 102 227,00 € en 2023.

2.1.3 Apport de fonds associatifs avec droit de reprise

Afin de rétablir l'équilibre financier de l'association OI PMLD, le Conseil d'Administration du 07/07/2023 a validé la mise en place d'un apport de fonds associatifs avec droit de reprise pour un montant de 57 576,00 € et pour une durée minimum de 5 années.

2.2 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

Néant

3 Description de l'activité

3.1 Objet social

L'association, en tant qu'organisme intermédiaire, au sens du règlement européen en vigueur, est le porteur juridique de la convention de Subvention Globale du FSE pour chaque PLIE membre, sous réserve de conventionnement d'une Subvention Globale avec l'État ou tout autre représentant qu'il a délégué.

L'organisme intermédiaire structure pivot exerce les fonctions dévolues à tout délégataire de gestion des crédits FSE, pour elle-même et pour le compte de l'ensemble des PLIE membres de l'association.

Chaque PLIE membre conserve un schéma stratégique et politique propre, décrit dans son protocole constitutif.

Il est précisé qu'au titre de sa fonction « Organisme Intermédiaire structure pivot », l'association enregistre la sélection définitive des opérations cofinancées dans le cadre d'un Conseil d'Administration réuni en comité de programmation associant l'ensemble des PLIE membres. Cette sélection, qui ne peut reprendre que des opérations présélectionnées par l'instance appropriée de chaque PLIE, a pour seul objet de confirmer le bien-fondé juridique des opérations.

3.2 Nature et périmètre des activités

L'association assure les tâches de gestion, de suivi et de contrôle des opérations cofinancées par le FSE des PLIE portés par chacun de ses membres, à savoir :

- l'enregistrement et l'attribution des demandes de financement ;
- le suivi de la maquette financière et des dotations budgétaires par PLIE ;
- l'édition et la signature des actes attributifs de subvention ;
- la réalisation de visites sur place en cours d'exécution des actions avec l'appui de chaque structure d'animation des PLIE membres ;
- le contrôle de service fait des demandes de remboursement de l'aide communautaire avec l'appui de chaque structure d'animation des PLIE membres ;
- le renseignement dans le logiciel national opérationnel des données physico-financières relatives aux opérations cofinancées ;
- le contrôle qualité gestion des circuits administratifs et financiers mis en place au titre de la Subvention Globale ;
- la préparation et l'envoi des certificats de dépenses adressés à l'autorité de gestion ;

- la préparation et l'envoi des rapports annuels d'exécution adressés à l'autorité de gestion avec l'appui de chaque structure d'animation des PLIE membres.

L'association est destinataire des remboursements de l'aide communautaire et procède au paiement des bénéficiaires, à hauteur des montants dus.

3.3 Moyens mis en œuvre

Pour réaliser son objet social, l'association organise sa gouvernance autour de trois organes : le Bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Les attributions et les compétences de chaque organe sont définies dans les statuts.

Les ressources de l'Association se composent :

- de la contribution des membres,
- des subventions et apports en nature éventuels accordés par l'Etat, les Collectivités Territoriales ou l'Europe,
- de toutes les ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires
- et tout autre fonds délégué.

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses missions, l'association s'appuie sur des salariés permanents : 5 salariés qui représentent 4.80 ETP au 31/12/2023.

4 Informations relatives au bilan

4.1 Bilan actif

4.1.1 Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

Néant

4.1.2 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an

4.1.3 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Invest. Directs	Crédit-bail
Installations générales, agencements	- €	
Matériel de bureau et matériel informatique	- €	
Mobilier	- €	

4.1.4 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

4.1.5 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Titres de participation	- €
Prêts	- €
Titres et créances rattachées à des participations	- €
Cautions	2 720,00 €

Dans le cadre du contrat de location de bureaux équipés, l'OI PMLD a procédé au versement d'un dépôt de garantie à BURO CLUB de 2 720,00 €.

4.1.6 Actif circulant - Classement par échéance

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	2 592,86 €	2 592,86 €	
Subventions à recevoir	5 804 385,56 €	5 804 385,56 €	
Autres créances	- €	- €	
Charges constatées d'avance	1 632,00 €	1 632,00 €	
Total	5 808 610,42 €	5 808 610,42 €	

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Les charges constatées d'avance concernent uniquement des charges d'exploitation.

4.2 Bilan passif

4.2.1 Variation des fonds propres

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	0				57 576
Réserves					
Report à nouveau	-14 694	-26 882			-41 576
Excédent ou déficit de l'exercice	-26 882				32 225
Situation nette	-41 576	-26 882	0	0	48 225
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	-41 576	-26 882	0	0	48 225

Afin d'accompagner le rétablissement de l'équilibre financier de l'association OI PMLD, les PLIE membres ont procédé en 2023 à un apport en fonds associatifs avec droit de reprise d'un montant total de 57 576,00 € et pour une durée minimum de 5 années. Les montants par PLIE sont présentés dans le tableau suivant :

Nom du PLIE	Montant de l'apport en fonds associatifs avec droit de reprise au 31/12/2023
PLIE DU DOUAISIS	7 168,43 €
PLIE DE LILLE	10 922,54 €
PLIE LYS-TOURCOING	11 495,88 €
PLIE ROUBAIX	8 182,30 €
PLIE SUD EST METROPOLE	5 415,59 €
PLIE METROPOLE NORD OUEST	4 283,47 €
PLIE VILLENEUVE D'ASCQ – MONS EN BAROEUL	5 008,30 €
PLIE VAL DE MARQUE	5 099,49 €
TOTAL	57 576,00 €

4.2.2 État des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 294 597,97 €	7 294 597,97 €		
Dettes fiscales et sociales	34 752,61 €	34 752,61 €		
Autres dettes	30 139,09 €	30 139,09 €		
Produits constatés d'avance	- €	- €		
Total	7 359 489,67 €	7 359 489,67 €		

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Les subventions

Les subventions sont comptabilisées selon la programmation validée, sauf si le montant est certifié par la DRFIP. Les sous-réalisations identifiées sur les bilans finaux ont été enregistrées.

Les sous-réalisations des exercices antérieurs sont enregistrées en exceptionnel et les sous-réalisations 2023 en exploitation.

Cf. tableau de suivi des subventions joint.

En application du règlement ANC n°2018-06, les subventions d'exploitation apparaissent au compte de résultat dans la rubrique « Produits de tiers financeurs – Concours publics et subventions d'exploitation ».

De même les subventions accordées par l'association apparaissent au compte de résultat dans la rubrique « Aide financières ».

5.2 Effectif

L'effectif au 31 décembre 2023 était de 5 salariés (4.8 ETP).

6 Autres informations

6.1 Volontariat associatif

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages des cadres dirigeants bénévoles ou salariés pour l'année 2023 s'élève à 0 €.

Tableau des subventions 2023

N° Compte	Financier	Origine / Sous compte	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL à recevoir	RECU	SUBVENTIONS
										2023	Employé 2023
741 804 / 441804	FSE AXE 4 AT OI COMMUN	ASSISTANCE TECHNIQUE 2018/2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
741914 / 441904	CP PLIE DOUAISIS	ASSISTANCE TECHNIQUE 2018/2020	9 980,00 €	6 640,00 €	9 230,00 €	0,00 €			0,00 €	25 850,00 €	0,00 €
741924 / 441904	CP PLIE LILLE	ASSISTANCE TECHNIQUE 2018/2020	14 940,00 €	15 420,00 €	15 250,00 €	0,00 €			0,00 €	45 610,00 €	0,00 €
741934 / 441904	CP PLIE LYS TOURCOING	ASSISTANCE TECHNIQUE 2018/2020	13 080,00 €	9 130,00 €	15 764,40 €	3 629,59 €			0,00 €	41 603,99 €	0,00 €
741944 / 441904	CP PLIE ROUBAISIS	ASSISTANCE TECHNIQUE 2018/2020	10 590,00 €	11 770,00 €	11 810,00 €	0,00 €			0,00 €	34 170,00 €	0,00 €
741954 / 441904	CP PLIE SEM	ASSISTANCE TECHNIQUE 2018/2020	4 330,00 €	3 150,00 €	5 300,00 €	0,00 €			0,00 €	12 780,00 €	0,00 €
741964 / 441904	CP PLIE MNO	ASSISTANCE TECHNIQUE 2018/2020	3 710,00 €	3 170,00 €	10 031,89 €	4 536,99 €			0,00 €	21 448,88 €	0,00 €
741974 / 441904	CP PLIE VAMB	ASSISTANCE TECHNIQUE 2018/2020	4 360,00 €	5 190,00 €	5 732,51 €	4 536,99 €			0,00 €	19 819,50 €	0,00 €
741984 / 441904	CP PLIE VDM	ASSISTANCE TECHNIQUE 2018/2020	2 660,00 €	3 170,00 €	2 860,00 €	0,00 €			0,00 €	8 690,00 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	ASSISTANCE TECHNIQUE 2018/2020	63 650,00 €	57 640,00 €	75 978,80 €	12 703,57 €			0,00 €	209 972,37 €	0,00 €
741 804 / 441804	REACT-EU AT OI COMMUN	ASSISTANCE TECHNIQUE 2022/2023					39 511,14 €	39 157,57 €	78 668,71 €	0,00 €	39 157,57 €
	SOUS TOTAL	ASSISTANCE TECHNIQUE 2022/2023					39 511,14 €	39 157,57 €	78 668,71 €	0,00 €	39 157,57 €
741801 / 441801	FSE+ - PRIORITE 1 AT OI PMLD	ASSISTANCE TECHNIQUE 2023/2025						44 000,64 €	44 000,64 €	0,00 €	44 000,64 €
	SOUS TOTAL	ASSISTANCE TECHNIQUE 2021/2027						44 000,64 €	44 000,64 €	0,00 €	44 000,64 €
	TOTAL	ASSISTANCE TECHNIQUE	63 650,00 €	57 640,00 €	75 978,80 €	12 703,57 €	39 511,14 €	83 158,21 €	122 669,35 €	209 972,37 €	83 158,21 €
741811 à 741813 / 441813	FSE OS 1-2-3	PLIE DOUAISIS 2018/2021	-72 730,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			-72 730,92 €	347 783,29 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE DU DOUAISIS 2018/2021	-72 730,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			-72 730,92 €	347 783,29 €	0,00 €
741815 / 441815	REACT-EU AXE 5	PLIE DOUAISIS 2022					220 435,82 €		220 435,82 €	0,00 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE DOUAISIS 2022					220 435,82 €	0,00 €	220 435,82 €	0,00 €	0,00 €
74181H et 74181L / 441811	FSE+ OS H-L	PLIE DOUAISIS 2022/2027					207 959,41 €	456 523,88 €	539 707,64 €	124 775,65 €	456 523,88 €
	SOUS TOTAL	PLIE DOUAISIS 2022/2027					207 959,41 €	456 523,88 €	539 707,64 €	124 775,65 €	456 523,88 €
	TOTAL	PLIE DU DOUAISIS	-72 730,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	428 395,23 €	456 523,88 €	687 412,54 €	472 558,94 €	456 523,88 €
741821 à 741823 / 441823	FSE OS 1-2-3	PLIE DE LILLE 2018/2021	-117 125,30 €	0,00 €	0,00 €	20 250,00 €			-96 875,30 €	1 305 276,50 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE DE LILLE 2018/2021	-117 125,30 €	0,00 €	0,00 €	20 250,00 €			-96 875,30 €	1 305 276,50 €	0,00 €
741825/441825	REACT-EU AXE 5	PLIE DE LILLE 2022					557 098,54 €		557 098,54 €	21 670,18 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE DE LILLE 2022					557 098,54 €		557 098,54 €	21 670,18 €	0,00 €
74182H et 74182L / 441821	FSE+ OS H-L	PLIE DE LILLE 2022/2027					251 802,21 €	972 808,94 €	1 073 529,82 €	151 081,33 €	972 808,94 €
	SOUS TOTAL	PLIE DE LILLE 2022/2027					251 802,21 €	972 808,94 €	1 073 529,82 €	151 081,33 €	972 808,94 €
	TOTAL	PLIE DE LILLE	-117 125,30 €	0,00 €	0,00 €	20 250,00 €	808 900,75 €	972 808,94 €	1 533 753,06 €	1 478 028,01 €	972 808,94 €

Tableau des subventions 2023

N° Compte	Financier	Origine / Sous compte	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL à recevoir	RECU	SUBVENTIONS
										2023	Employé 2023
741831 à 741833 / 441833	FSE OS 1-2-3	PLIE LYS-TOURCOING 2018/2021	-105 855,73 €	0,00 €	0,00 €	198,00 €			-105 657,73 €	816 229,21 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE LYS-TOURCOING 2018/2021	-105 855,73 €	0,00 €	0,00 €	198,00 €			-105 657,73 €	816 229,21 €	0,00 €
741835 / 441835	REACT-EU AXE 5	PLIE LYS-TOURCOING 2022					350 296,03 €		350 296,03 €	23 490,28 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE LYS-TOURCOING 2022					350 296,03 €		350 296,03 €	23 490,28 €	0,00 €
74183H et 74183L / 441831	FSE+ OS H-L	PLIE LYS-TOURCOING 2022/2027					304 396,65 €	728 636,13 €	850 394,79 €	182 637,99 €	728 636,13 €
	SOUS TOTAL	PLIE LYS-TOURCOING 2022/2027					304 396,65 €	728 636,13 €	850 394,79 €	182 637,99 €	728 636,13 €
	TOTAL	PLIE LYS-TOURCOING	-105 855,73 €	0,00 €	0,00 €	198,00 €	654 692,68 €	728 636,13 €	1 095 033,09 €	1 022 357,48 €	728 636,13 €
741841 à 741843 / 441843	FSE OS 1-2-3	PLIE DU ROUBAISIS 2018/2021	-83 944,34 €	0,00 €	0,00 €	65 428,05 €			-18 516,29 €	492 487,74 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE DU ROUBAISIS 2018/2021	-83 944,34 €	0,00 €	0,00 €	65 428,05 €			-18 516,29 €	492 487,74 €	0,00 €
741845/441845	REACT-EU AXE 5	PLIE DU ROUBAISIS 2022					323 860,15 €		323 860,15 €	0,00 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE DU ROUBAISIS 2022					323 860,15 €		323 860,15 €	0,00 €	0,00 €
74184H et 74184L / 441841	FSE+ OS H-L	PLIE DU ROUBAISIS 2022/2027					219 527,21 €	612 154,97 €	699 965,85 €	131 716,33 €	612 154,97 €
	SOUS TOTAL	PLIE DU ROUBAISIS 2022/2027					219 527,21 €	612 154,97 €	699 965,85 €	131 716,33 €	612 154,97 €
	TOTAL	PLIE DU ROUBAISIS	-83 944,34 €	0,00 €	0,00 €	65 428,05 €	543 387,36 €	612 154,97 €	1 005 309,71 €	624 204,07 €	612 154,97 €
741851 à 741853 / 441853	FSE OS 1-2-3	PLIE SEM 2018/2021	-32 638,80 €	0,00 €	0,00 €	10 300,00 €	0,00 €		-22 338,80 €	416 557,57 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE SEM 2018/2021	-32 638,80 €	0,00 €	0,00 €	10 300,00 €	0,00 €		-22 338,80 €	416 557,57 €	0,00 €
741855/441855	REACT-EU AXE 5	PLIE SEM 2022					0,00 €		0,00 €	111 378,45 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE SEM 2022					0,00 €		0,00 €	111 378,45 €	0,00 €
74185H et 74185L / 441851	FSE+ OS H-L	PLIE SEM 2022/2027					205 826,32 €	381 921,36 €	464 251,89 €	123 495,79 €	381 921,36 €
	SOUS TOTAL	PLIE SEM 2022/2027					205 826,32 €	381 921,36 €	464 251,89 €	123 495,79 €	381 921,36 €
	TOTAL	PLIE SEM	-32 638,80 €	0,00 €	0,00 €	10 300,00 €	205 826,32 €	381 921,36 €	441 913,09 €	651 431,81 €	381 921,36 €
741861 à 741863 / 441863	FSE OS 1-2-3	PLIE MNO 2018/2021	-28 572,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		-28 572,18 €	322 480,38 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE MNO 2018/2021	-28 572,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		-28 572,18 €	322 480,38 €	0,00 €
741865/441865	REACT-EU AXE 5	PLIE MNO 2022					0,00 €		0,00 €	82 712,36 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE MNO 2022					0,00 €		0,00 €	82 712,36 €	0,00 €
74186H et 64186L / 441861	FSE+ OS H-L	PLIE MNO 2022/2027					48 568,24 €	221 288,92 €	240 716,22 €	29 140,94 €	221 288,92 €
	SOUS TOTAL	PLIE MNO 2022/2027					48 568,24 €	221 288,92 €	240 716,22 €	29 140,94 €	221 288,92 €
	TOTAL	PLIE MNO	-28 572,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 568,24 €	221 288,92 €	212 144,04 €	434 333,68 €	221 288,92 €

Tableau des subventions 2023

N° Compte	Financier	Origine / Sous compte	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL à recevoir	REC	SUBVENTIONS
										2023	Employé 2023
741871 à 741873 / 441873	FSE OS 1-2-3	PLIE VAMB 2018/2021	-36 434,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			-36 434,34 €	296 062,44 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE VAMB 2018/2021	-36 434,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			-36 434,34 €	296 062,44 €	0,00 €
741875/441875	REACT-EU AXE 5	PLIE VAMB 2022					0,00 €		0,00 €	190 227,34 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE VAMB 2022					0,00 €		0,00 €	190 227,34 €	0,00 €
74187H et 74187L / 441871	FSE+ OS H-L	PLIE VAMB 2022/2027					167 885,34 €	427 940,94 €	495 095,08 €	100 731,20 €	427 940,94 €
	SOUS TOTAL	PLIE VAMB 2022/2027					167 885,34 €	427 940,94 €	495 095,08 €	100 731,20 €	427 940,94 €
	TOTAL	PLIE VAMB	-36 434,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	167 885,34 €	427 940,94 €	458 660,74 €	587 020,98 €	427 940,94 €
741881 à 741883/ 441883	FSE OS 1-2-3	PLIE VDM 2018/2021	-11 731,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		-11 731,95 €	400 982,17 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE VDM 2018/2021	-11 731,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		-11 731,95 €	400 982,17 €	0,00 €
741885/441885	REACT-EU AXE 5	PLIE VDM 2022					107 905,47 €		107 905,47 €	0,00 €	0,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE VDM 2022					107 905,47 €		107 905,47 €	0,00 €	0,00 €
74188H et 74188L / 441881	FSE+ OS H-L	PLIE VDM 2022/2027					50 542,80 €	153 300,00 €	173 517,12 €	30 325,68 €	153 300,00 €
	SOUS TOTAL	PLIE VDM 2022/2027					50 542,80 €	153 300,00 €	173 517,12 €	30 325,68 €	153 300,00 €
	TOTAL	PLIE VDM	-11 731,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	158 448,27 €	153 300,00 €	269 690,64 €	431 307,85 €	153 300,00 €
441803	FSE à répartir	FSE à répartir 2018/2020	-11 582,47 €						-11 582,47 €	0,00 €	
	TOTAL	FSE à répartir	-11 582,47 €						-11 582,47 €	0,00 €	
74189H et 74189L / 441891	FSE+ OS H-L	AUTRES					30 000,00 €	30 000,00 €	-22 200,70 €	82 200,70 €	30 000,00 €
	TOTAL	AUTRES					30 000,00 €	30 000,00 €	-22 200,70 €	82 200,70 €	30 000,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL		-436 966,03 €	57 640,00 €	75 978,80 €	108 879,62 €	3 085 615,33 €		5 792 803,09 €	5 993 415,89 €	4 067 733,35 €